



Pascale CHAPPOT  
Déléguée régionale d'Auvergne  
5, chemin du Charlissou  
15 270 CHAMPS-SUR-TARENTEINE  
06 26 14 41 08  
[pascale.chappot@wanadoo.fr](mailto:pascale.chappot@wanadoo.fr)

Journée de formation régionale  
« Restauration du patrimoine, patrimoine restauré »

**Vendredi 25 mars 2022**

PROGRAMME

**9h50 : Rendez-vous à ALLEGRE (43 270)** devant l'atelier d'Anne ELSENER, 5 rue Grellet de la Deyte (non loin du collège du Mont Bar). Anne nous fera découvrir avec passion son métier de « Restaurateur de tableaux et objets peints ». Elle est la seule restauratrice du département de la Haute-Loire habilitée à restaurer des objets protégés au titre des Monuments Historiques.

12h15 : déjeuner à Allègre au restaurant Les Saveurs d'Ailleurs (Formule entrée + plat + dessert + thé ou café à 14€, choix entre 2 entrées et 2 plats). Règlement du repas sur place le jour J.

14h : départ pour La Chaise Dieu

14h30 : **visite guidée de l'abbaye de La Chaise-Dieu par Diane Blanchet.** Cette abbaye prestigieuse abrite un patrimoine d'une grande richesse : le gisant du pape Clément VI, une abbatiale gothique ornée d'une fresque représentant la danse macabre, un ensemble exceptionnel de 14 tapisseries flamandes du début du XVIe siècle dernièrement restaurées, ...

17h : Fin des visites.

**Cette journée est proposée aux adhérents Ancovart au tarif de 10€ et aux non-adhérents au tarif de 15€. Règlement par chèque pour confirmer la réservation.** Le tarif comprend l'entrée à l'abbaye de La Chaise Dieu et la prise en charge des repas de nos intervenantes bénévoles.

**Maximum d'inscrits = 15 personnes.**

Merci de me retourner le coupon ci-dessous et le chèque - par courrier - samedi 19 mars dernier délai.

Pascale Chappot, déléguée régionale

.....  
Coupon à retourner avec le chèque pour inscription

Je m'inscris à la journée régionale de l'Ancovart du vendredi 25 mars 2022.

Nom et Prénom :

Guide à :

N° d'adhérent Ancovart :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Je prendrai le repas au restaurant : oui non

*L'ANCOVART (association loi 1901) dispose d'une assurance qui, pour cette activité, couvre la responsabilité civile de l'association et les risques encourus par les adhérents. Les personnes non adhérentes et les adhérents n'étant pas à jour de leur cotisation ne sont pas couverts par l'assurance de l'ANCOVART sauf si la responsabilité civile de l'association était avérée.*